

Jeudi 11 octobre 2018

Bonjour Monsieur,

Nous avons emménagé il y a 4 ans dans une maison ancienne (50 ans) sur le terrain de laquelle ont été réalisés, pour pouvoir réaliser la vente, des travaux de séparation des eaux pluviales, des eaux usées.

Un puisard a été fait pour collecter ces eaux pluviales !

Seulement notre terrain ne "boit" pas !

L'eau de pluie stagne des semaines et des semaines sans s'évacuer.

En cas de gros orage, ou de pluies qui durent sur plusieurs jours nous sommes inondés !

La personne qui a habité la maison avant nous pendant plus de quarante ans, n'a jamais eu ce problème, les eaux de pluie allant dans les eaux usées.

Notre rue n'a pas de récepteur d'eau de pluie, et la commune nous a dit qu'il n'y en aurait pas, voire jamais, les travaux à réaliser étant trop importants !

Comment pouvons-nous gérer ce nouveau problème pour nous, sachant que malgré une pompe à eau, nous risquons d'être toujours inondés ?

Il n'y a pas eu visiblement d'étude du sol et malgré cela la conformité de la séparation des E.P. des E.U. a été accordée, sans vérification de la fonctionnalité du puisard ? ?

Question : Lorsqu'il n'y a pas de collecteur sur la rue d'eaux pluviales, et que le sol des habitations est imperméable comment faire ?

Szymczyk

Cordialement

21 allée des Bouvreuils
77190 Dammarie les Lys

miralise@hotmail.fr